

**PYRENEES-ORIENTALES**  
**COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération N° 2024/110**

**Membres en exercice** : 27

**Membres présents** : 22

**Membres absents** : 5

**Dont membres représentés** : 1

L'an deux mille vingt-quatre, le treize novembre à 18 h, les membres du conseil municipal de la commune de Pézilla-La-Rivière se sont réunis en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BILLES, Maire.

**Sont présents** : Jean-Paul BILLES, Nathalie PIQUE, Guy PALOFFIS, Jeanine VIDAL, Blaise FONS, Jean TELASCO, Yves ESCAPE, Françoise CAMPREDON, Joël PACULL, Pascale PUY, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Yannick COSTA, Chrystelle CARLOS, Pascal-Henri BASSET, Corinne ROLLAND-MCKENZIE, Carine DEVOYON, Nicolas OLIVE, Jean-Pascal GARDELLE, Karine CAROLA, Christian FALZON, Xavier ROCA, Léocadie MENDEZ.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** : Catherine MIFFRE (pouvoir donné à Nathalie PIQUE)

**Absents excusés** : Laurent FOURMOND, Laurence BARBERA, Marc BILLES, Evelyne SARRAZIN.

**Secrétaire de séance** : Joël PACULL.

**Date de la convocation** : 07/11/2024

**BAIL PROFESSIONNEL – 1-3 RUE DE L'ÉGLISE – ATELIER DES**  
**VITRAUX ET APPARTEMENT – Mme MAYA REICH**

**RAPPORTEUR** : Jean-Paul BILLES

M. le Maire expose à l'assemblée que les travaux de transformation de la grange située 1-3 rue de l'Eglise (anciennement 30 avenue de la République) en atelier des vitraux au rez-de-chaussée et appartement de type 3 à l'étage sont à présent terminés.

Il propose de louer ce local à Mme Maya REICH, peintre-verrier-plasticienne, pour un loyer mensuel de 800 €. Un bail professionnel d'une durée de six ans serait conclu avec possibilité de mettre un terme au bail moyennant un préavis de 3 mois pour Mme REICH.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

► **APROUVE** le projet de bail professionnel à passer avec Mme Maya REICH, peintre-verrier-plasticienne pour la location de l'immeuble situé 1-3 rue de l'Eglise (anciennement 30 avenue de la République), composé d'un atelier des vitraux au rez-de-chaussée et d'un appartement à l'étage ;

► **DECIDE** de fixer le loyer mensuel à 800 € ;

► **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes pièces et actes se rapportant à cette affaire, l'acte devant être passé par devant Maître Jean-Charles GOUVERNAIRE, Notaire associé à MILLAS (66140) ; les frais d'acte étant pris en charge par la Commune.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme au registre des délibérations,*

**LE MAIRE,**

**Jean-Paul BILLES**

*Transmis en Préfecture le :  
Affiché le :*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 Rue Pitot – 34 063 Montpellier cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique.*